

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme CHARRET Audrey ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. GUILLON François

DELIBERATION N° 2023-03-12

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE CERTAINS SERVICES COMMUNAUX A MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

VU la convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté conclue le 7 janvier 2021 entre Montluçon Communauté et les communes membres (à l'exception de la Ville de Montluçon), afin de déterminer les modalités d'organisation administrative et financière de la mise à disposition d'agents communaux pour une bonne gestion des services à l'échelle intercommunale,

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser les activités concernées par cette mise à disposition d'agents communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.





Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03.10.2023
et de la publication ou notification
le 03.10.2023

Le Maire,

